



UNION DES MÉTIERS ET DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE DE CÔTE-D'OR

(cafés - hôtels - restaurants - discothèques)

Siret 77821277900046

11 Rue Louis de Broglie - Le Millénium - Bâtiment B - 21000 DIJON

☎ 03 80 65 81 81 ✉ contact@umih21.fr

🌐 www.umih21.fr 📘 facebook.com/umih21 📷 umih.21

Dijon le 15 octobre 2024

Courrier envoyé à nos Parlementaires de Côte d'Or :

- 3 sénateurs Anne-Catherine LOISIER, Alain HOUPERT, et François PATRIAT
- 5 députés Catherine HERVIEU, Océane GODARD, Hubert BRIGAND, Pierre PRIBETICH et René LIORET

Objet : Inquiétudes concernant le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025

Monsieur/Madame,

Nous vous écrivons, en tant que Président confédéral de l'UMIH, première organisation professionnelle représentative du secteur de l'hôtellerie-restauration et en tant que Président de l'UMIH CÔTE D'OR, pour vous exprimer les vives inquiétudes des professionnels de l'hôtellerie-restauration à la suite de la présentation des PLFSS et PLF 2025, jeudi 10 octobre par le Premier Ministre.

En effet, selon la Banque de France à fin juillet 2024, le nombre de défaillances en France sur les douze derniers mois dans le secteur hébergement restauration était de 8 373, soit une augmentation de près de 20% par rapport à juillet 2023. Notre activité est particulièrement impactée par la hausse du prix des matières premières et de l'énergie, et nos marges sont aujourd'hui très faibles. Nos hôtels continuent de subir la concurrence déloyale des meublés touristiques. En outre, le Gouvernement s'acharne à vouloir maintenir l'extension de l'usage du titre restaurant à toute l'alimentation, ce qui a d'ores et déjà conduit à une perte de consommation de près de 600 millions d'euros cette année dans nos restaurants, au bénéfice de la GMS. Cela n'est pas admissible.

Dans ce contexte, toutes les mesures du PLF et du PLFSS qui auront pour effet direct ou indirect de réduire notre chiffre d'affaires et nos marges, freineront notre capacité d'investissement, et généreront pertes financières et nouvelles fermetures d'entreprises. **C'est pourquoi nous souhaitons attirer votre attention sur les mesures prévues par le projet de loi de finances 2025 qui viennent fragiliser davantage nos activités.** En voici quelques exemples :

→ **Dans le PLFSS, nous relevons particulièrement les risques suivants :**

- Le texte programme, dans son article 6, une modification de la structure et une diminution du montant des allègements de charges sociales. Le Gouvernement en attend au moins 4 milliards de rendement pour 2025. Mais cette proposition est réalisée sans étude d'impact de cette augmentation du coût du travail sur la situation économique des TPE PME - qui composent plus de 9 entreprises sur 10 dans notre secteur. Ainsi, 9 échelons de salaires sur les 15 que comportent la convention collective Hôtels Cafés Restaurants pourraient être négativement impactés.

- Tandis que nous employons chaque année plus de 40 000 apprentis et que l'apprentissage est un remarquable vecteur d'accès à l'emploi des jeunes, deux signaux très négatifs sont envoyés par l'article 7 : la réduction des exonérations en abaissant le seuil d'exonération de cotisations sociales de 79% à 50% du SMIC et l'assujettissement à la CSG et à la CRDS des rémunérations des apprentis au-delà de 50% du SMIC, qui sont aujourd'hui complètement exemptées de contributions. Le scénario d'une aide à 4 500 € pour tous les niveaux et toutes les tailles d'entreprise est évoqué. Mais cela concernera-t-il malheureusement nos TPE PME ?

- La baisse du plafond de prise en charge des indemnités journalières serait également prévue et pourrait générer un transfert vers les entreprises d'une partie de l'indemnisation des arrêts maladies.

→ **Dans le PLF, notamment les points suivants nous semblent, à ce stade, préoccupants :**

- L'Article 7 adapte des tarifs d'accise sur l'électricité et diverses simplifications et sécurisations. Selon Bercy, la facture baisserait de 9% pour les consommateurs au tarif réglementé et pourrait augmenter de 20% en tarif non réglementé. Une partie de nos entreprises sera donc directement concernée par une hausse significative des tarifs.

- Le report de l'étape de suppression de la CVAE porté dans l'article 15, est une déception. Il s'agissait d'un engagement essentiel pour de nombreuses entreprises, et nous espérons que cet objectif sera rapidement réaffirmé et respecté.

- La revalorisation des tarifs de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE), applicable aux enseignes, de 2€ par m² avant majoration selon la taille et la nature des supports.

→ **Enfin, plusieurs sujets absents de ces textes initiaux restent pour nous des objets forts d'attention :**

- D'ores et déjà de nombreux amendements sont déposés pour compléter ou modifier le texte du Gouvernement. Parmi ces amendements, certains sont porteurs de risques pour nos activités, notamment la création de la taxe de séjour additionnelles et la modification de l'affectation de la taxe.

- Les exonérations sociales et fiscales sur les pourboires bénéficiant aux personnels en contact avec le public jusqu'à 1,6 SMIC ne sont pas, à date, prolongées au-delà du 31 décembre 2024. Il nous apparaît essentiel de prolonger cette exonération favorable au pouvoir d'achat de nos salariés, et de travailler sur la nature de cette gratification, qui n'est pas du salaire et peut rester à notre avis défiscalisée et désocialisée.

- Un futur amendement du Gouvernement visant à doubler la taxe sur les billets d'avions (rendement attendu 1Md€) serait en préparation. Cela ne sera pas de nature à encourager le développement de l'économie du tourisme.

- Les fonds disponibles pour accélérer la transformation écologique des TPE PME ne semblent pas réabondés. Ainsi par exemple, le fonds tourisme durable porté par l'ADEME arrive à extinction, et son maintien n'est pas abordé, alors qu'il permet de soutenir l'investissement de nos entreprises dans ce domaine. Nous souhaitons qu'il soit maintenu.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces préoccupations, et nous comptons sur votre soutien à notre profession lors des débats parlementaires sur ces deux textes ainsi que tout au long de cette mandature.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur l'avenir de notre profession qui, en zone urbaine comme en ruralité, est porteuse de dynamisme économique et de lien social.

Nos entreprises ne demandent qu'à pouvoir vivre de leur croissance, au bénéfice de tous.

Veillez recevoir Monsieur/Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Thierry Marx
Président confédéral de l'Umih

Handwritten signature of Thierry Marx in black ink, featuring a stylized 'T' and 'M'.

Lionnel Petitcolas
Président Général de l'Umih Côte d'Or

Handwritten signature of Lionnel Petitcolas in black ink, consisting of a large, sweeping 'L' followed by a smaller 'P'.